

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

FRANCE/ELLE MEURT NOYÉE,
EMPORTÉE PAR UNE VAGUE

Mardi après-midi à Saint-Jean-Cap-Ferrat (France), une jeune fille, âgée de 17 ans, se promenait avec des copines sur le chemin des douaniers lorsqu'elle a été emportée par une vague. Elle a tenté de regagner le sentier mais la lycéenne a été emportée par une deuxième vague. Les secours, dépêchés sur place ont tenté de réanimer la victime pendant une heure mais ils n'ont pu que constater le décès. "Nous lançons un appel à la plus grande prudence. En cette période de déconfinement, la tentation est grande de se rendre sur les sites naturels, au bord de mer ou en montagne. Mais cette période particulière ne doit pas faire oublier les règles de prudence", souligne le capitaine Eric Brocardi, des sapeurs-pompier.

GRANDE-BRETAGNE/UNE
FEMME DÉCÈDE DU COVID-19
APRÈS QU'UN USAGER LUI A
CRACHÉ DESSUS

Belly Mujinga, 47 ans, employée à la station de métro Victoria de Londres, est décédée du Covid-19 le 5 avril dernier en Grande-Bretagne. Le 22 mars dernier, elle vendait avec une collègue des billets dans le hall de la gare lorsqu'un usager leur a crié qu'il avait le Covid-19, avant de leur tousse et cracher dessus. Quelques jours plus tard, les deux femmes sont tombées malades et l'état de santé de Belly, qui a déjà souffert par le passé de problèmes pulmonaires, s'est rapidement dégradé. Le 2 avril, elle a été placée sous respirateur et a succombé trois jours plus tard à l'hôpital. Elle était mariée et avait une fille, âgée de 11 ans.

BELGIQUE/IL ESCALADE LA
FAÇADE DE L'IMMEUBLE POUR
FRAPPER SA MÈRE

A Marchienne-au-Pont (Belgique), un homme a escaladé la façade d'un immeuble et a pénétré dans l'appartement de sa mère. Puis il a roué de coups de poings et de pieds sa maman, avant de se saisir d'une casserole et de la frapper à plusieurs reprises avec. Le suspect a été interpellé et la mère a été prise en charge par les secours. Placé sous mandat d'arrêt, l'homme comparaitra dans les prochains jours devant la chambre du conseil. "Il avait bénéficié de mesures alternatives par le juge d'instruction dans le cadre d'un autre dossier le 26 avril dernier", a précisé le parquet de Charleroi.

Rassemblés par JNE

Tribunaux : la Garde des sceaux pour une réflexion commune

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LA ministre de la Justice, Garde des sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, a échangé, lundi dernier, avec Germain Ella Ngue-ma, Marcel Bouchard Mandji et Gabrielle Simost Ango, respectivement présidents du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), du Syndicat national des greffiers (Synagref) et vice-présidente du Syndicat des greffiers du Gabon (SGG). Cette rencontre faisait suite au courrier adressé aux chefs des différentes juridictions par la Garde des sceaux, en vue d'une reprise concertée des activités dans les tribunaux du pays. Aussi, les débats ont-ils tourné autour des modalités envisagées dans ce sens, notamment sur les propositions à faire pour faciliter la reprise attendue des audiences. Une reprise qui se fera donc en concertation avec les présidents des juridictions et les magistrats. Et qui devra également s'opérer, tout comme la poursuite de l'ensemble des activités, dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement en lien avec la lutte contre le Covid-19 dans notre pays. Cela est d'autant plus fondamental que les différentes parties mesurent bien la nécessité de ne pas exposer les membres du corps judiciaire. "La santé des magistrats, des auxiliaires de justice et des justiciables tient à cœur le gouvernement. C'est pourquoi nous veillerons à ce que l'accès aux tribunaux soit limité et que les kits de protection déjà disponibles soient redistribués aux personnels des juridictions", a insisté le membre du gouvernement. En plus des 5 000 masques de protection et des gels désinfectants issus d'une récente dotation, la ministre a rassuré ses interlocuteurs quant aux dispositions prises pour rendre disponibles les masques conçus par l'atelier de couture de la prison centrale de Libreville. En outre, des cubitainers



La démarche participative de la ministre de la Justice devrait aider à dessiner les contours d'une reprise des activités dans les tribunaux du Gabon.

sont prévus, au niveau du Palais de justice de Libreville, pour la désinfection des mains par des usagers et personnels aux trois entrées principales, a-t-on appris. Le président du Synamag a apprécié les garanties données par la Garde des sceaux. Tout comme le premier responsable du Synagref, qui a loué l'initiative de la ministre d'associer

les partenaires sociaux à cette réflexion indispensable, au moment où la pandémie de Covid-19 progresse au Gabon. La Garde des sceaux a dit attendre les propositions de l'ensemble des acteurs du corps judiciaire pour l'élaboration d'un document de synthèse. A la suite de quoi, la reprise effective des audiences dans les tribunaux

pourra être actée. Aussi Mme Ndembet-Damas a-t-elle invité ses interlocuteurs à faire des suggestions constructives pour soutenir davantage la dynamique impulsée par son département ministériel, afin de faire avancer les choses. A noter qu'une rencontre similaire était prévue dans les heures suivantes avec les avocats.

Par jalousie, il enferme son épouse dans leur appartement et y met le feu

ENA
Libreville/Gabon

LS'en est fallu de peu pour que tout le bâtiment parte en fumée. Mardi dernier vers 17 heures, un incendie s'est déclaré dans un logement social de la " 3e parcelle " situé non loin du stade d'Angondjè, dans la commune d'Akanda. Des témoins indiquent qu'une crise de jalousie entre un couple serait à l'origine de ce sinistre. L'homme, un Européen, actuellement entre les mains de la DGR, par accès de jalousie, aurait mis le feu dans leur appartement en y jetant un mégot de cigarette, puis est sorti du logement, après avoir fermé les ouvertures et laissé sa compagne en proie aux flammes. C'est la fumée sortant de l'appartement qui a attiré l'attention des voisins et des badauds. Pri-

sonnière des flammes, la dame, qui se prénomme Blanche, n'a dû son salut qu'à l'intervention des jeunes du quartier. Lesquels ont défoncé une fenêtre pour la sortir du piège du feu, qui avait déjà tout consumé dans l'appartement. Saisis par les témoins, les éléments de la Direction générale des recherches (DGR) sont arrivés sur les lieux et ont procédé à l'enquête préliminaire. L'Européen, présumé responsable de cet acte criminel, est passé aux aveux, en reconnaissant que l'incendie est bien parti d'un mégot de cigarette qu'il avait lancé dans les effets qui ont pris feu.

Quant aux mobiles de son acte, motus et bouche cousue. Toutefois, sa compagne raconte qu'elle a aperçu son cousin qui passait par là et l'a interpellé. Alors qu'elle échangeait avec ce der-



Une vue de la chambre ravagée par les flammes.

nier, son compagnon a été pris d'un accès de jalousie, estimant qu'il s'agissait d'un amant et non d'un parent. D'où le feu mis dans la maison.